



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 18  
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

**Étaient excusés :** M. GOSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

**Étaient absents :** M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°20**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : Mme REBECHE**

**Objet : Ville de TARTAS – aides à l'apprentissage à la natation  
Apprentissage de la natation 2023 et années suivantes**

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 11 ans, la commune de Tartas souhaite organiser pendant les vacances scolaires des séances au centre aquatique Aygueblue, 40230 St Geours de Marenne.

Un groupe de 8 enfants sera accompagné par un animateur diplômé, le trajet se fera avec un mini-bus de la commune.

L'apprentissage de la natation se faisant sur 4 séances, une somme totale de 12 euros sera demandée aux enfants (soit 3 euros la séance). La différence sera prise en charge par la commune.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune, et cette délibération s'appliquera dans le temps et pour les années futures, sauf nouvelle délibération.

Il est proposé de donner un avis favorable à ce projet et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

**Après en avoir délibéré**

**Oùï l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable à ce projet.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Aude PARTOUCHE SEBBAN



Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES